

Alors, monsieur l'Orateur, pourquoi perdons-nous notre temps à discuter de ce problème maintenant, alors que c'est la Cour suprême du Canada qui devrait le trancher?

J'ai entendu un juge très éminent déclarer que cette décision pourrait être la plus importante rendue par la Cour suprême du Canada au cours des 50 dernières années. J'ajoute qu'elle pourrait être la plus importante jamais rendue par la Cour suprême, puisque l'avenir même de la Confédération pourrait en dépendre. On verra alors si le Canada consiste en une ou dix nations. Si le commerce ne doit pas être libre entre les provinces du Canada, le sort en sera jeté; le séparatisme se répandra et nous deviendrons vraiment dix nations. Mais si, selon la Cour suprême le commerce doit s'effectuer librement entre les provinces, le bill à l'étude ne signifiera rien, non plus que ces offices ou commissions. Toutefois, si la Cour suprême penche de l'autre côté, si elle décide que chaque province constitue une nation séparée, il nous faudra conclure un accord interprovincial semblable au GATT et le droit de renonciation accordé par ce bill aux provinces sera dénué de sens. De fait, chaque province devra faire partie d'un office global pour obtenir son contingent ou édifier des barrières contre l'importation des denrées des autres régions.

• (5.40 p.m.)

Il pourrait arriver dans l'Ouest qu'il n'y ait pas assez de consommateurs pour utiliser les biens qu'on y produit. Les agriculteurs se verraient alors obligés d'exporter leurs produits agricoles et d'élever des barrières à l'égard des biens industriels aux prix élevés qu'ils avaient l'habitude de se procurer dans d'autres régions du Canada. Ils pourraient alors se tourner vers d'autres pays, le Japon, et les États-Unis par exemple, et conclure leurs propres accords internationaux.

Bien des fois le ministre a signalé que nous avions besoin du présent bill pour créer une autre institution où les provinces pourraient se réunir, se consulter et discuter de ces accords commerciaux et des offices de commercialisation. Mais nous avons toutes les assemblées voulues maintenant, et rien n'empêche les ministres de se rencontrer. Prétendre qu'il faut créer une autre assemblée pour résoudre les questions de commerce interprovincial, c'est une blague. Il y a les conférences fédérales-provinciales, qui offrent aux ministres des provinces toutes les occasions voulues de se rencontrer. Quand on prétend que le présent bill a pour objet d'établir une autre assemblée, on ne fait que se dérober.

La décision que la Cour suprême rendra à la fin du mois prochain sera l'un des événements les plus importants depuis la Confédération. Ce sera le facteur décisif pour l'avenir du Canada. Le gouvernement actuel a présenté bien des mesures législatives controversées. Je pense que le bill sur les langues était de nature à semer le plus de division et on en a la preuve tous les jours, mais aucun projet n'a jamais encore été présenté qui soit de nature à semer la division et à nuire autant au pays que celui qui est à l'étude.

Pour revenir à la question d'une autre tribune de consultation, je pense que c'est là pur idéalisme. A cet égard, je voudrais vous citer un passage du compte rendu des

délibérations du comité permanent de l'agriculture de la réunion tenue à Halifax le 21 janvier 1971. En réponse à une question, M. Gallahan, ministre de l'Agriculture de Terre-Neuve, a dit:

Monsieur le président, tout d'abord, je ne suis pas d'accord sur cette déclaration selon laquelle les provinces soutiennent le bill. D'après ce que je peux savoir, aucune province ne s'est dite d'accord avec ce bill et j'ai déjà signalé qu'au cours de la réunion plénière des ministres il y a six mois, en citant ce qui a été dit alors, à l'unanimité on a mis en question les aspects vitaux du projet. Je n'admets donc pas qu'on dise que les provinces le soutiennent. Je sais ce qu'elles ont demandé. J'ai travaillé avec elles et je sais ce qu'elles ont demandé.

Si c'est ainsi que les ministres provinciaux jugent le bill, comment une nouvelle tribune créée conformément à cette loi pourrait-elle dissiper toutes ces appréhensions et résoudre tous les problèmes grâce à un magnifique accord sur cette question des échanges provinciaux? Il n'y a aucun représentant véritablement de l'agriculture ici qui n'appuierait pas ce bill s'il voyait comment ce dernier peut avantager le producteur, ne fût-ce que d'un dollar. Où y parle-t-on des cours ou de l'accroissement du revenu du producteur?

Nous avons vu les amendements repoussés les uns après les autres en comité. Je me souviens de l'un d'eux, dont l'objet était de remplacer les mots «efficace et concurrentiel» par le mot «viable» dans le texte des articles, mais c'est la première formule qui a été retenue. On ne peut y voir encore une fois qu'une politique de l'alimentation à bon marché. Nous avons maintes fois entendu utiliser le mot «efficace» pour qualifier les opérations commerciales, alors qu'il s'agit en général d'une plus grande marge de bénéfice, mais quand c'est l'agriculture qui est en cause, il ne peut s'agir alors que d'une politique de l'alimentation à bon marché.

Des voix: Bravo!

M. Downey: Personne ne nous a assuré que le mot «concurrentielle» ne s'applique pas aux autres pays. Avec qui allons-nous soutenir la concurrence—avec les tomates mexicaines, le bœuf australien? La terminologie du bill ne donne aucune assurance que les producteurs n'auront pas à soutenir cette concurrence.

Un des concepts les plus ridicules du bill, à mon avis, est celui du contrôle de la production, même si passablement de gens l'approuveraient peut-être. Je crois, toutefois, que l'on pourrait nous ridiculiser de prévoir le contrôle de la production sans le contrôle des importations. C'est une des hypothèses des plus ridicules jamais faites. Le ministre n'essaierait tout de même pas de convaincre les cultivateurs qu'il serait possible de hausser leur niveau de vie par le contrôle de la production et par l'octroi de permis sans aucunement mentionner les importations.

Les producteurs de pommes et les éleveurs de bétail ont comparu devant le comité. Je me rappelle que les producteurs de pommes de la Nouvelle-Écosse et de la Colombie-Britannique ont dit qu'ils n'avaient pas de problèmes et qu'ils n'avaient pas besoin de ce bill, que leur seule difficulté provenait des importations, car ils devaient laisser leurs pommes sous les arbres parce que